ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 14115

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur les menaces qui pèsent sur le 1 % logement. Le 1 % logement, versé par les entreprises au bénéfice de leurs salariés, a, depuis plus de 50 ans, un impact fondamental pour le logement locatif, comme pour l'accession à la propriété. En effet, le 1 % logement investit chaque année au plan national 14 milliards de francs : en accordant aux futurs accédants à la propriété, ou à ceux souhaitant réaliser des travaux, des prêts à taux faible et sans hypothèque ; en finançant la construction ou la réhabilitation du parc locatif social, notamment H.L.M. ; en mettant en place des concours spécifiques pour des populations ayant des difficulté particulières. Cependant, le gouvernement précédent a obligé par convention, les collecteurs à verser à l'Etat pendant deux années, 1997 et 1998, 110 % de leur collecte annuelle, soit 14 milliards en deux ans et, ce, pour assurer le financement du prêt à taux zéro. Au moment où vont s'ouvrir les discussions à ce sujet avec le gouvernement pour 1999, les organismes collecteurs souhaitent dénoncer les termes de la convention précitée qui, si elle est reconduite, se traduirait inéluctablement par une baisse des investissements en faveur du logement, du bâtiment et de l'emploi. Aussi, lui demande-t-il quelle mesure il compte prendre pour que tout prélèvement soit supprimé, et que soit rendue effective la participation du 1 % logement à la politique nationale du logement social.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevés pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : M. Serge Janquin
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14115
Rubrique : Logement : aides et prêts
Ministère interrogé : logement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE14115

Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2628
Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3175